

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.



Crédit Mutuel
Asset Management

La Française Actions €CO2 Responsable - Part R - FR0010834390

Produit

Produit : La Française Actions €CO2 Responsable (Part R)

Code ISIN: FR0010834390

Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.

Date de production du document d'informations clés : 16/04/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français

Durée de vie du produit : 99 ans

Objectifs : Au travers de l'investissement dans le compartiment maître La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro de la Sicav de droit luxembourgeois La Française LUX, l'objectif du fonds La Française Actions €CO2 Responsable, de classification "actions de pays de la zone euro" est de contribuer à la transition vers une économie bas-carbone tout en réalisant une croissance du capital à long terme.

Indicateur de référence : L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement :

Le fonds La Française Actions €CO2 Responsable investit à 90% au minimum de son actif dans son compartiment maître dénommé La Française LUX - Inflection Point Carbon Impact Euro (classe F) et à titre accessoire en liquidités.

L'univers d'investissement initial du FCP est construit à partir d'émetteurs qui appartiennent à l'indice EuroStoxx TMI (Total Market Index). La possibilité de sélectionner des titres en dehors de l'univers d'investissement initial est limitée à 10 %.

Stratégie d'investissement du fonds maître : *Le fonds peut investir dans tous les secteurs d'activité grâce à un processus dédié et guidé par la thématique de la transition énergétique et écologique, en finançant les entreprises engagées dans une démarche bas carbone. La gestion du fonds est active, discrétionnaire et thématique. Le processus d'investissement se fait selon une double approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion et thématique. Le fonds sera investi à 85% au minimum en actions de la zone euro et pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions internationales hors zone euro, incluant les pays émergents. Le fonds peut investir jusqu'à 10% dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro. Le gérant sélectionne les entreprises engagées dans une démarche de transition vers une économie bas-carbone impliquant une réduction de leur émissions carbone, comme dans celles qui permettent aux stratégies bas carbone de se déployer. Le gérant investit également dans les entreprises qui génèrent des émissions évitées, c'est à dire celles qui substituent une énergie sans émissions carbonées à une énergie carbonée. Les émissions évitées sont un moyen de mesurer et valoriser la contribution des solutions mises en œuvre par les entreprises à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Le calcul des émissions évitées se fait par comparaison des émissions sur le cycle de vie d'une solution par rapport à une solution de référence. De nombreuses sociétés à l'origine de production d'énergie alternative fournissent des données sur les émissions évitées qu'elles génèrent. Enfin, les émissions évitées sont mentionnées dans le prospectus uniquement à titre informatif et dans le cadre de nos reporting mensuels. Lorsqu'elles ne le font pas, des facteurs d'émissions par pays ou par région, permettent de les calculer à partir des éléments de production. Le chiffre d'émissions carbonées du portefeuille à une date donnée est obtenu en pondérant les émissions respectives de chaque société par leurs poids respectifs dans le portefeuille. Afin que la société de gestion dispose d'une estimation de la quantité de CO2 équivalent émise pour chacune des sociétés de l'univers d'investissement, le Centre de Recherche collecte les données carbonées auprès du CDP, fournisseur indépendant, et estime le cas échéant, les émissions carbonées « scope 1 » émissions directes (phase de production) et « scope 2 », émissions indirectes (résultant de la consommation directe d'énergie) pour un large échantillon d'entreprises cotées dans le monde. Les données de « scope 3 » émissions indirectes (relatives à l'amont et l'aval de l'entreprise) ne sont pas intégrées à ce jour et peuvent représenter une part importante des émissions totales. La principale raison tient à la difficulté d'attribuer les émissions carbonées résultant des activités et de l'usage des produits et services de chaque entreprise lors de l'agrégation de ces mesures au niveau du portefeuille et ainsi aux limites des capacités à identifier les doubles comptages. Nous avons retenu pour le fonds une mesure exprimée en tonnes de CO2 émises par million d'euro investi pour exprimer l'empreinte du portefeuille. Afin d'illustrer l'objectif du fonds en matière de transition énergétique et de démarche bas carbone nous mesurons l'empreinte du portefeuille, qui en tout état de cause, et par la sélection des valeurs, devra afficher une empreinte carbone, exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investis, limitée à 50% de celle de l'univers d'investissement du fonds. Les émissions évitées n'ont pas pour effet de compenser les émissions de carbone du portefeuille (déjà réduite de 50% par rapport à l'univers d'investissement initial). La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en comptes de critères extra-financiers peut présenter une limite liée aux analyses réalisées par l'Equipe de Recherche ESG qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs. Le processus d'investissement est articulé en trois phases : I. L'application d'un premier filtre vise à exclure les sociétés qui présentent les plus mauvaises notes ESG. Les tests ESG sont réalisés sur chacun des trois piliers pris séparément et sur l'ensemble de la note. Ce premier filtre permet de classer les entreprises en relatif à leur secteur selon les indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (des critères tels que : émissions carbone, accidents du travail, indépendance des administrateurs). Ce classement aboutit à l'exclusion d'au moins 25% de l'univers d'investissement initial. Ce taux sera de 30% à compter du 1er janvier 2026.*

II. La liste des titres ayant passé le premier filtre ESG fait ensuite l'objet d'une recherche fondamentale afin de sélectionner les meilleures opportunités d'investissement correspondant à la thématique du fonds. Cette seconde étape du processus de sélection des titres consiste à réaliser d'une part une analyse financière des entreprises (stratégie, croissance, valorisation et risque), complétée par une analyse spécifique des critères carbonés du pilier environnement. III. Une construction rigoureuse du portefeuille visant d'une part à la calibration de l'exposition géographique et sectorielle pour contrôler le risque du fonds et d'autre part à calibrer l'empreinte carbone de l'ensemble.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposés dans le prospectus de l'OPCVM maître.

Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des parts, le rapport annuel et le document d'information périodique des parts du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.

Investisseurs de détails visés : Tous souscripteurs

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.

Dépositaire :

BNP Paribas S.A

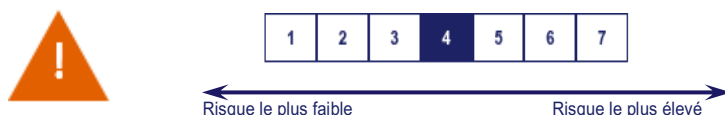
Autres informations :

Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour de Bourse (J) à 9h15, auprès de La Française AM Finance Services et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES ; et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 avec règlement en J+2.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit, Risque lié aux instruments dérivés, Risque de taux de change, Risque du modèle.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 600 €	3 030 €
	Rendement annuel moyen	-64,0 %	-21,3 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 790 €	9 060 €
	Rendement annuel moyen	-22,1 %	-2,0 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 050 €	12 360 €
	Rendement annuel moyen	0,5 %	4,3 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 390 €	16 840 €
	Rendement annuel moyen	43,9 %	11,0 %

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 07/2015 et 07/2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 11/2019 et 11/2024.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 03/2020 et 03/2025.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	630 €	1 956 €
Incidence des coûts*	6,4 %	3,4 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,7 % avant déduction des coûts et de 4,3 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	4,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 400 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	2,40 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	230 €
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Cet OPCVM a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats et un mécanisme de valeur liquidative ajustée dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance : Quotidien – Les rachats sont centralisés chaque jour de Bourse (J) à 9h15, auprès de La Française AM Finance Services et auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES ; et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 avec règlement en J+2.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/>

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.

Forme juridique : FCP

Le fonds a des objectifs d'investissement durable spécifiques (article 9 SFDR). **Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG** (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.

De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : <https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaître/nos-expertises/investissement-durable>.

Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu

En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.